



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DRIRE**

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

Marseille, le 19 NOV. 2007

Groupe de Subdivisions des Bouches-du-Rhône  
Subdivisions de Martigues  
Route de la Vierge  
13500 Martigues

Affaire suivie par l'Equipe Risques  
Téléphone : 04.42.13.01.10  
Télécopie : 04.42.13.01.29  
Réf. Courrier : RR/JPJ n° 07/DE-099  
N° GIDIC 64-947 - P1

Des 10 83

Le Directeur

à

Monsieur le Directeur  
de la Société GAZECHIM  
Rue GAY LUSSAC  
Z. I. Portuaire  
13117 Lavéra

**Objet** : Conclusion de la visite d'inspection du 13 septembre 2007.

Monsieur le Directeur,

Au cours de la visite d'inspection du 13 septembre 2007, il a été procédé à l'examen des points de l'ordre du jour suivant :

- Système de Gestion de la Sécurité (SGS) : Gestion du retour d'expérience, notamment au niveau des facteurs Importants Pour la Sécurité (IPS) ;
- SGS : Maîtrise des procédés : suivi des opérations de maintenance et des IPS ;
- Quelques points d'arrêtés préfectoraux, dont essentiellement le n°96-154/75-1993 A du 06/06/1996 ;
- Suivi des "En cours".

Une liste de remarques vous a été notifiée par l'Inspection des Installations Classées. En complétant la fiche visée en référence, vous m'avez fait part de vos observations en réponse à ces constats.

Aucun écart à la réglementation n'a été décelé à l'issue de cette visite d'inspection ciblée.

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de ma position définitive : Les 7 remarques ont fait l'objet de réponses satisfaisantes.



Ministère de l'Écologie  
et du Développement Durable

Dans un délai de 15 jours à compter de la date du présent courrier, sauf réserve de votre part, motivée par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du Code de l'Environnement, ce courrier sera publié sur le site Internet de la DRIRE PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation  
P. Le Chef de la Division Environnement Industriel,  
Risques et Sous-sol



← **Pierre CASTEL**  
Ingénieur Divisionnaire  
de l'Industrie et des Mines